



Rapport de l'UNESCO sur l'Education : le gouvernement français critiqué



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

C'est une évidence portée par le SNUipp-FSU qui est mis en avant dans ce [rapport mondial 2013-2014](#) de 460 pages : **l'amélioration des conditions de travail des enseignants améliorent la réussite des élèves.** Formation, salaires, perspectives de carrière, reconnaissance.... sont des leviers indispensables.

Concernant la France, le rapport ne mâche pas ses mots : "**En France, une gestion des carrières insuffisante et d'autres politiques enseignantes inadaptées contribuent à la médiocrité des apprentissages.**"

Conséquence par exemple cité : "En France, moins de 60 % des immigrés franchissent le seuil minimal en lecture."

Si l'on fait un zoom sur **la question des rémunérations**, ce rapport nous rappelle aussi que parmi l'ensemble des pays de l'OCDE, les salaires des enseignants français vont à contre courant : "**Entre 2005 et 2011, les salaires moyens des enseignants dans la plupart des pays de l'OCDE ont augmenté de 14 % pour un enseignant du primaire ayant 15 ans d'expérience** et de 11 % pour un enseignant du premier cycle du secondaire. Au Luxembourg, les salaires des enseignants du primaire ont augmenté d'un tiers, et en Pologne de près de 50 %. Il y a des exceptions : aux États-Unis les salaires ont diminué de 1 % dans le primaire et de 2 % dans le premier cycle du secondaire. **En France, ils ont baissé de 4 % dans le primaire et de 3% dans le secondaire.**" p 273

La gestion des enseignants en France est tellement peu efficace que cette situation a même l'honneur d'un encadré p 282, issu du rapport de la cour des comptes 2013 :

- "Le salaire des enseignants est inférieur de 35 % à celui de l'ensemble des fonctionnaires français à qualifications égales et 15 à 20 % inférieur à celui des enseignants d'autres pays européens ou de l'OCDE. **Les enseignants du primaire sont particulièrement mal payés.**"
- "**Il n'existe pas de gestion de carrière.** Les enseignants sont supposés enseigner de la même façon tout au long de leur carrière, la mobilité géographique étant le seul changement auquel ils peuvent s'attendre."

Avec la FSU, le SNUipp exige une mesure générale immédiate et l'ouverture de véritables négociations sur :

- la revalorisation du point d'indice (gelé depuis le 1^{er} juillet 2010), son indexation sur les prix et des mesures de rattrapage des pertes ;
- un salaire minimum à 1600 € net;
- la reconstruction de la grille avec en première mesure, une augmentation uniforme de 50 points ;
- des carrières linéaires déconnectées de l'évaluation et d'un pseudo mérite ;
- l'accès de tous les enseignants à l'indice 783, indice terminal du corps ;
- la transformation de la hors classe en échelons accessibles à tous dans le cadre d'une refonte globale de la grille ;
- le passage au sein de cette grille rénovée au rythme d'avancement le plus rapide pour toutes et tous, ce qui correspond à un avancement au grand choix.
- l'intégration des indemnités dans le salaire sous forme indiciaire.

La FSU avec la CGT, l'UNSA et la CFDT mènent une action unitaire dans ce sens. Ils viennent d'écrire au premier ministre et une action est envisagée en avril. ([voir courrier](#))